

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

PROCES-VERBAL N°2

DES 16 ET 17 OCTOBRE 2009

SAISON 2009/2010

Présents :

Mesdames : Lucie BAWEDIN, Monique BRUGIER, Chantal DAVID, Valérie DELOUTRE, Laurence LACHAISE, Danielle MARY
Messieurs : Christian ALBE, Jean-Paul ALORO (vendredi soir uniquement), Maurice BOISSEAU, Frédéric CROS, Serge DELOUTRE, Claude GANGLOFF, André GLAIVE, Richard GOUX (vendredi soir uniquement), Alain GRIGUER (vendredi soir uniquement), Pierre JEANROT, Daniel MINNE, Jacques MOREAU, Gil PELLAN, David QUINTIN, Jean-Marie SCHMITT, Olivier SERRE, Olivier SETRUK

Assistent :

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Chantal MAUVOIS, Chrystèle SIBILLA (samedi uniquement)
Messieurs : Pascal CAUMEL, Robert FLANDIN, Jean-Pierre FLEUTIAUX, Hervé GOLFETTO, Jean-Jacques KOENIG, André LECLERCQ, Daniel MURAIL, Jacques SHAW

Excusés :

Mesdames : Brigitte GEILER, Virginie MOINEAU, Annie PEYTAVIN, Sylviane TROLARD, Nathalie VALLOGNES
Messieurs : Didier CHENOUN, André GARCIA, Patrick LEGRIS, Patrice MARQUET

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président rappelle l'aventure extraordinaire des Championnats d'Europe, avec des joueurs et un encadrement remarquables.

Il indique que la formation française a été saluée lors de ces Championnats d'Europe. Il exprime la fierté de l'ensemble du Volley-Ball français de cette belle aventure.

Il rappelle que le décret de 2003 doit obligatoirement être modifié afin que le Volley-Ball soit considéré comme tous les autres grands sports collectifs français en terme de diffusion télévisuelle.

Concernant les féminines, il rappelle la belle réaction de l'Equipe de France lors des deuxième et troisième rencontres des Championnats d'Europe. Il souhaite, avec l'ensemble du Comité Directeur Fédéral et la LNV, continuer les efforts sur le secteur féminin.

Concernant la médiatisation du sport, Philippe BLAIN a été chargé de travailler, avec des professionnels de la communication et de faire prochainement des propositions.

Le Président indique que les axes politiques de la majorité fédérale sont maintenus. L'organisation fédérale est réorganisée afin d'être mise au service de l'ambition fédérale pour le Volley-Ball français.

1.1 Présentation de la Directrice Administrative et Financière

Le Président présente Madame Chantal MAUVOIS, la nouvelle Directrice Administrative et Financière, aux membres du Comité Directeur Fédéral.

1.2 CEV

Jacques SHAW se réjouit des bons résultats des Equipes de France en Championnats d'Europe.

Il rappelle que l'Equipe de France sera la seule équipe européenne à représenter la CEV aux Jeux Olympiques de la jeunesse au mois d'Août prochain.

Serge DELOUTRE rappelle que le Président de la CEV sera reçu en France au mois de Novembre dans le cadre d'un entretien commun FFVB – CEV avec la Secrétaire d'Etat aux Sports.

1.3 CNOSF

André LECLERCQ a été réélu Vice-Président délégué du CNOSF. Il fait le point sur le débat relatif aux paris sportifs.

1.4 Secrétaire d'Etat

Le Président Serge DELOUTRE fait le point sur l'entretien qu'il a eu, en présence de la Vice-Présidente chargée du secteur féminin avec la Secrétaire d'Etat. Le Directeur Technique National expose les axes présentés par la Secrétaire d'Etat récemment. Il se réjouit que les valeurs de solidarité reprennent le pas sur le sport business qui prévalait depuis quelques temps.

2. APPROBATION DES PV

2.1 PV N°16 BE du 10 Juin 2009

PV adopté.

2.2 PV N°1 BE du 3 Juillet 2009

Le montant des primes prévues pour les internationaux est de 100 000 € et non de 70 000 €.

Le reste du point n°10 est supprimé.

Concernant le dossier Corse, Christian ALBE propose de fournir si nécessaire les informations et éclaircissements à Pierre JEANROT qui a repris ce dossier.

Gill PELLAN demande que les appels d'offre relatifs aux équipementiers puissent être envoyés aux administrateurs fédéraux qui le souhaitent.

PV adopté.

2.3 PV N°9 CDF du 5 Juin 2009

Adopté.

2.4 PV N°1 CDF du 18 Juillet 2009

PV adopté – 1 abstention (Gil PELLAN).

2.5 PV N°2 BE du 29 Août 2009

Le premier paragraphe du point 4.17 est supprimé.

Pour le point 4.8, Jacques MOREAU interroge le Bureau Exécutif sur les contrôles engagés sur les nouveaux tarifs. André GLAIVE précise que ces vérifications auront lieu dans les prochaines semaines. Christian ALBE attire l'attention du Comité Directeur Fédéral sur l'impact budgétaire de cette décision (mesure d'accompagnement concernant les licences détente et découverte).

André GLAIVE répond que les licences détente et découverte n'ont pas été budgétées, donc il n'y aura pas d'impact.

Gil PELLAN félicite Maurice BOISSEAU pour sa décoration.

Concernant le point 3.6, il s'étonne que la FFVB prenne en charge une partie du salaire du responsable de la DNACG. Serge DELOUTRE rappelle que cette personne travaille également sur la DNACG amateur des clubs de N1.

Concernant le point 4.2, Gil PELLAN souhaiterait connaître la situation plus précisément. Maurice BOISSEAU indique que l'entraîneur du CRE de Côte d'Azur a décidé de porter l'affaire en conciliation. La FFVB attend le résultat de celle-ci.

Concernant le point 4.11, Gil PELLAN s'interroge sur l'influence de l'ANAVB. Olivier SETRUK rappelle que la saison dernière a vu une augmentation des problèmes de violence, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire Général lors de l'Assemblée Générale de Grenoble. Le corps arbitral s'est ému de cette situation. Le retardement des rencontres a été proposé par l'ANAVB.

Au motif du point 4.16, Gil PELLAN ne votera pas le PV du Bureau Exécutif.

Concernant le point 4.10, Christian ALBE demande si la Nouvelle-Calédonie a réglé sa créance. Serge DELOUTRE indique que la créance a été abandonnée. André GLAIVE rappelle que la convention avec la FFVB n'a jamais été signée et que toutes les licences leur avaient alors été facturées contrairement à ce que prévoyait la convention.

Concernant la Ligue Régionale des Flandres, Christian ALBE souhaite savoir si la Ligue a régularisé sa situation. Le Président lui indique que la dette a été payée.

Adopté 2 contre (Gil PELLAN et Christian ALBE) et 1 abstention (Danielle MARY).

2.6 PV N°3 BE du 29 Septembre 2009

Olivier SETRUK souhaite, sur le point 2.2, que Gil RAILLON puisse être invité en tant que représentant des arbitres Beach Volley à la Commission Mixte Nationale FFVB/FFSU. André GLAIVE indique que cette proposition est acceptée mais que des frais de déplacement supplémentaires ne seront pas pris en charge par la FFVB.

Au point 1.4, Christian ALBE souhaite savoir si les 130 000 € est le prix public de la dotation. Serge DELOUTRE indique avoir repris les termes du contrat ASICS. Gil PELLAN rappelle que, suite à de nombreuses renégociations, la dotation ASICS est plus proche de 180 000 € que de 130 000 €.

Concernant le point 1.2, Gil PELLAN souhaiterait qu'un débat puisse s'engager autour des missions de développement dans les zones sensibles. Maurice BOISSEAU indique que le groupe développement travaille à ces questions. Le Directeur Technique National donne des indications sur la mobilisation des techniciens sur ces questions. André GLAIVE rappelle pour sa part que Frédéric DAUVE, chargé de mission développement, travaille sur ce dossier.

Concernant le point 2.4, Gil PELLAN souhaite savoir si la nouvelle procédure de validation des dépenses vaut aussi pour la DTN. Il est précisé que la DTN fait valider son budget en début de saison et engage ensuite les dépenses liées à son activité conformément à son budget. Un contrôle des dépenses est prévu tous les deux mois. La demande de validation d'engagement sera toutefois appliquée pour les dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget.

Concernant la Ligue Mondiale 2010, Gil PELLAN se félicite qu'une organisation puisse avoir lieu à la Réunion. Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'une nouvelle organisation à Toulouse en référence aux résultats de l'organisation 2008.

PV adopté.

3. LNV

3.1 TV – Coupe d'Europe

Jean-Paul ALORO indique que suite au désistement de Sport+, Ma Chaîne Sport a accepté de prendre les diffusions des matchs de Ligue des Champions mais ne peut prendre en charge que partiellement les frais de production. Cette dépense de 50 000 € sera prise en charge par la LNV, la FFVB et les clubs (10 000 € pour la FFVB).

Gil PELLAN regrette que la FFVB et la LNV prennent l'habitude du co-financement des frais de production. Alain GRIGUER et Serge DELOUTRE rappellent les sanctions financières (45 000 € par club) et sportives en cas de non diffusion des matchs. Ils mettent l'accent sur le délai très court qui était imparti à la FFVB et à la LNV pour trouver un nouveau diffuseur.

Serge DELOUTRE souhaite comme Gil PELLAN que le cofinancement des frais de production ne devienne pas la règle.

3.2 Coupes de France

Jean-Paul ALORO regrette que les dates de championnats fédéraux et régionaux n'aient pas pu être bloquées pour les événements importants de la saison comme les Coupes de France mais aussi l'Open Generali.

3.3 Melun

L'équipe de MELUN – LA ROCHETTE est forfait général et le tribunal devrait recevoir dans les prochains jours le dossier. Il nommera de toute évidence un liquidateur dans le mois qui vient.

En attente des décisions juridiques, les joueuses restent liées par contrat avec leur employeur et ne sont donc pas « libres de tout engagement » au sens de l'article 17 du statut du joueur professionnel de la LNV.

Cette situation prévaut sur tout le reste de la réglementation.

Les joueuses même si elles n'ont eu aucune licence délivrée devront attendre les dispositions prévues à cet article pour une demande de licence FFVB.

Il appartient à la LNV de faire respecter ses textes sur l'acceptation dans un collectif de Ligue AF.

Le RG et le RGEN de la FFVB n'ont pas d'articles répondant strictement à cette situation qui est donc une situation non prévue aux règlements actuels (article 21 des RG).

DECISION

Dans l'intérêt supérieur du Volley-Ball, le Comité directeur Fédéral, après étude des articles de situation comparables du RGEN (l'article 22 de RG et l'article 38 du RGEN), décide d'attribuer une licence ordinaire tous niveaux pour les joueuses munies d'un contrat de travail pour le championnat N1 et respectant les règles de qualification pour les étrangères, dans la limite d'une joueuse par club.

La qualification des joueuses dans les équipes de la LNV dépend des règlements, et le cas échéant, des décisions de la LNV.

La qualification des joueuses dans les collectifs des championnats de N1 sera examinée dès la liquidation officielle de l'association.

4. AIFVB

Jean-Jacques KOENIG informe le Comité Directeur Fédéral des projets mis en œuvre par l'AIFVB :

- projet de championnat vétérans à Montpellier,
- étude épidémiologique socio-professionnelle des joueurs de Volley-Ball,
- sollicitation de ses adhérents dans les régions autour des clubs professionnels pour créer des rapprochements.

5. POINT FINANCIER

5.1 Primes

L'ensemble des membres du Comité Directeur Fédéral se réjouit des très bons résultats des Equipes de France. Elles ont toutefois des conséquences sur le montant des primes à verser. Les joueurs de l'Equipe de France ont accepté un échelonnement de ces paiements sur l'ensemble de la saison.

Les propositions de primes pour la saison 2010 seront présentées au Bureau Exécutif et au Comité Directeur Fédéral.

Gil PELLAN souhaite que la charte des internationaux puisse être adressée aux administrateurs. Serge DELOUTRE accepte cette proposition mais constate que cette charte n'a jamais été communiquée depuis qu'elle existe.

Valérie DELOUTRE souhaite également que les primes des Equipes de France féminines soient prévues pour 2010.

5.2 Trésorerie

La fédération, comme chaque année à la même période, a été dans une situation de trésorerie difficile au mois de Septembre. Le plan de trésorerie jusqu'à la fin de l'année permettra de payer l'ensemble des fournisseurs.

Le Président rappelle qu'il s'est engagé en terme de trésorerie à informer le Ministère chaque trimestre à compter de fin Octobre. Il communiquera ce document aux membres du Comité Directeur Fédéral et aux Présidents de Ligue.

Gil PELLAN demande des nouvelles de nos négociations avec notre établissement bancaire. Le Président indique que l'autorisation de découvert de l'été n'a pas été utilisée et que la demande de découvert permanente ne semble pas pouvoir être acceptée dans cet établissement bancaire.

Il indique que la FFVB cherche aujourd'hui un nouvel établissement bancaire. L'ensemble des membres du Comité Directeur Fédéral soutient cette démarche.

Alain GRIGUER indique qu'il est certainement temps de renégocier les crédits au regard de la conjoncture actuelle. Alain GRIGUER fera prochainement des propositions au Bureau Exécutif.

5.3 Point Ligues Régionales

Sur l'échéance n°1, 190 000 € reste à régler. A échoir d'ici mi-Novembre 1 157 000 €.

5.4 Point sur l'appel d'offres

Concernant les équipements, le contrat ASICS prend fin au 31 Décembre. Sur les 11 équipementiers sollicités, 5 ont d'ores et déjà répondu ne pas être intéressés.

Trois ont répondu positivement en rediscutant de la partie financière, un intéressé seulement par la partie féminine et un qui pourrait se développer sur le territoire national.
Concernant le Beach Volley, Wilson reste notre partenaire.

Concernant le groupe Accor, l'accord est en cours de finalisation.

Gil PELLAN rappelle que les administrateurs devaient recevoir les appels d'offre. Serge DELOUTRE confirme qu'il souhaite que cela soit fait.

Frédéric CROS demande si l'appel d'offre intègre le Beach Volley. Pour l'heure, seul le partenariat Wilson existe sur le Beach Volley.

5.5 Contrôle fiscal

Gil PELLAN n'a pas été informé sur cette affaire dès le début. Serge DELOUTRE lui rappelle qu'il a été invité à la réunion de coordination le 17 septembre sur ce dossier, il n'était pas absent mais qu'il était excusé et le Trésorier Général de la période (Christian ALBE) est associé à toutes les réunions dans cette affaire.

Hervé GOLFETTO reprendra contact avec les services fiscaux et l'avocat afin de repréciser la position de la FFVB sur ce dossier.

5.6 Assemblée Générale Financière

Une Assemblée Générale Ordinaire à vocation Financière aura lieu à Bordeaux le 12 Décembre prochain. Certaines ligues ont demandé à diminuer le nombre de délégués pour réduire les frais. Nos règlements prévoient :

- 2 à 4 délégués pour les ligues de moins de 5 000 licenciés
- 3 à 6 pour celles de plus de 5 000 licenciés

Le nombre exact est défini par les Ligues elles-mêmes dans leurs propres règlements. Pour tenir compte de ces demandes, le Comité Directeur Fédéral, dans le respect de nos textes, décide de retenir le chiffre minimum mais refuse d'aller au-delà, comme demandé.

Les documents devront être adressés aux Ligues avant le Comité Directeur Fédéral d'Orléans.

Christian ALBE rappelle l'engagement de la présentation d'une situation comptable à l'occasion de l'Assemblée Générale de Bordeaux. Il souhaite qu'un atterrissage 2009 puisse être présenté à cette occasion en collaboration avec la Commissaire aux Comptes.

Il attire l'attention du Comité Directeur Fédéral sur les délais très courts qui nous séparent de l'envoi des documents.

6. AFFAIRES INTERIEURES

6.1 Stéphane JUAN

Le Bureau Exécutif propose l'application du Règlement Disciplinaire et la cessation des activités de Monsieur Stéphane JUAN de la Commission Centrale de Discipline. Le Secrétaire Général indique avoir proposé à l'intéressé deux dates pour un entretien préalable, proposition restée sans suite.

Danielle MARY indique que l'ensemble des membres de la Commission Centrale de Discipline se sent solidaire de Stéphane JUAN.

Danielle MARY souhaite que le Règlement Disciplinaire lui soit appliqué aussi. Le Comité Directeur Fédéral refuse cette demande.

Valérie DELOUTRE rappelle que le respect des règles de confidentialité est une condition du bon fonctionnement fédéral. Le Directeur Technique National ne conçoit pas que les membres de la Commission Centrale de la Discipline ne respectent pas les règles de confidentialité.

Christian ALBE regrette que cette décision soit appliquée à Stéphane JUAN et pas aux autres membres de la commission.

DECISION

Contre 2 (Danielle MARY et Gil PELLAN) 5 abstentions (Olivier SETRUK, Frédéric CROS, Christian ALBE, Lucie BAWEDIN, Jacques MOREAU) 13 pour.

Le Comité Directeur Fédéral adopte la proposition du Bureau Exécutif.

6.2 Point assurances

Le contrat d'assurance sera prochainement renouvelé avec Generali. Il permettra également de remettre en discussion les questions d'impressions de licences, ainsi que l'assurance lors des organisations de tournoi.

Lucie BAWEDIN souhaite connaître les règles d'assurance pour les DOM-TOM qui passent par des assureurs locaux. Maurice BOISSEAU estime que l'obligation doit être que les garanties soient au minimum égales au contrat de base Generali. Lucie BAWEDIN attire l'attention du Comité Directeur Fédéral sur la situation de Mayotte qui n'a pas pris d'assurance locale. André GLAIVE rappelle qu'ils ne sont pas assurés par la FFVB. Lucie BAWEDIN prend contact avec la Ligue Régionale de Mayotte sur ce dossier. Sur ce point Christian ALBE propose qu'une attestation d'assurance soit demandée aux Ligues Outre-mer qui ont souhaité avoir des assureurs alternatifs. Le Comité Directeur Fédéral accepte cette proposition.

Gil PELLAN interroge le Président sur la suite donnée aux négociations avec Generali sur le contrat de partenariat. Le Président indique que lors de la renégociation du contrat dans un an, la FFVB ne s'interdit pas de changer d'assureur si les propositions de partenariat nous semblent insuffisantes.

6.3 Mise en route du Conseil National des Ligues

Le Conseil National des Ligues devrait se réunir prochainement avec une organisation optimisée.

6.4 Convention Wallis & Futuna et Tahiti

Des conventions avec Wallis & Futuna et Tahiti ont pu être signées. Le Comité Directeur Fédéral se réjouit du retour des Ligues de Wallis & Futuna et de Tahiti dans le giron fédéral.

6.5 Vétérans

André GLAIVE indique qu'un courrier a été adressé à toutes les Ligues Régionales et aux Comités Départementaux relatif à la mise en place de championnats vétérans. C'est un vecteur important de développement.

6.6 CCA Grande-Bretagne

La fédération de Grande-Bretagne a demandé à la FFVB qu'un certain nombre de ses arbitres internationaux puissent évoluer en championnat LNV. Trois arbitres écossais et un arbitre anglais devraient intervenir cette saison en Ligue B et ligue A Féminine, lorsque la convention avec la fédération anglaise sera mise en place.

Jacques SHAW souhaite que ces arbitres puissent être encadrés. Olivier SETRUK rappelle que Patrick RACHARD les suit particulièrement.

Lucie BAWEDIN indique qu'il est important que des formations d'arbitres et marqueurs puissent avoir lieu dans le cadre de l'organisation de la Ligue Mondiale à La Réunion.

Gil PELLAN revient sur la rencontre GOELO/ORANGE. L'ensemble du Comité Directeur Fédéral exprime son émotion suite à cette rencontre et constate que ce dossier est géré par la LNV.

6.7 Trophée Molten

André GLAIVE indique que trois labels seront désormais en place clubs formateurs, clubs santé et le label accueil jeunes. Les clubs pourront dorénavant remplir leurs demandes en ligne.

Les Comités Départementaux qui auront le plus progressés seront récompensés par un trophée Molten départemental intégrant deux catégories (les départements de moins et de plus de 500 000 habitants).

6.8 Point CCS

6.8.1 Challenge de France

Les inscrits au challenge de France sont pour l'instant à 8 féminines et 8 masculins. C'est décevant. Il est décidé de maintenir toutefois cette compétition.

6.8.2 Coupes de France Jeunes

Pour les Coupes de France Jeunes, nous avons dépassé assez largement le nombre d'inscrits de la saison dernière.

6.8.3 Cumul de plusieurs rencontres Seniors

Concernant les Jeunes qui peuvent évoluer en équipe Senior pour deux rencontres dans les 72 heures (article 13C du RGEN), il est précisé que pour les Cadets, Juniors et Espoirs ils peuvent participer à deux rencontres Seniors nationales et/ou Ligue B. Les Ligues peuvent élargir cette application dans leurs RGER.

6.8.4 Quatrième mutés pour les pôles France

Rappel de l'historique des propositions concernant la possibilité d'un 4^{ème} muté pour les clubs ayant des joueurs (joueuses) en pôle France :

- cette proposition est présentée par la CCS au Comité Directeur Fédéral du 24 Avril 2009 sous la forme suivante :
 - « Pour les clubs ayant des joueurs (joueuses) en pôle France, autorisation d'un muté supplémentaire par pensionnaire de pôle (cadet et junior) »
- le Comité Directeur Fédéral approuve la décision du Bureau Exécutif précisant que « cette mesure est réservée à l'IFVB et au CNVB avec la possibilité d'un seul muté supplémentaire ».

L'Assemblée Générale du 18 Juillet a voté par 2 352 voix pour ; 973 contre « la possibilité d'un muté supplémentaire pour les clubs ayant un ou des joueurs juniors en pôle », la mention « par pensionnaire et cadet » étant rayée.

Décision du Comité Directeur Fédéral :

- attendu qu'une erreur matérielle du vœu initial ne reprend pas la décision finale du Comité Directeur Fédéral du 26 Avril dans les documents présenté à l'Assemblée Générale,

- attendu que la possibilité de disposer d'un 4^{ème} muté est dans l'esprit du texte voté en Assemblée Générale
- attendu que le Bureau Exécutif et le Comité Directeur Fédéral avaient d'ailleurs précisé en préparation de l'Assemblée Générale la limitation à un seul muté supplémentaire pour le CNVB et l'IFVB.

Le Comité Directeur Fédéral décide à l'unanimité d'accepter un seul muté supplémentaire pour les clubs dont des joueurs ou joueuses ont intégré, cette saison, l'IFVB ou le CNVB.

6.8.5 RG et RGEN

Le Secrétaire Général indique que ces règlements étaient adoptés il y a quelques années par le Comité Directeur Fédéral et non par l'Assemblée Générale. Ce procédé permettait d'apporter des modifications rapides et immédiates avant le début des championnats. Aujourd'hui, nous devons attendre la prochaine Assemblée Générale pour compléter ou modifier nos textes. Ce sont généralement des modifications mineures mais qui nous éviteraient de nous retrouver en appel ou en conciliation comme cela est arrivé. Le Secrétaire Général propose de revenir à la situation précédente. Cette proposition rencontre l'assentiment de l'ensemble du Comité Directeur Fédéral.

Jacques SHAW pense, avec Jean-Jacques KOENIG et Gil PELLAN, qu'il serait judicieux de donner les moyens au Comité Directeur Fédéral de modifier le RGEN.

Le club de Vannes a deux rencontres perdues par forfait suite à la non qualification de deux joueuses. Le Comité Directeur Fédéral confirme ces sanctions.

Les joueuses qui sont au pôle de Châtenay-Malabry ne peuvent pas participer aux Coupes de France Jeunes avec leurs clubs en raison du chevauchement des deux compétitions sur le plan calendrier.

Gil PELLAN s'interroge sur la non participation de deux clubs de N1M en Coupe de France. Le Comité Directeur Fédéral regrette avec lui que la Wild Card proposée par la LNV n'ait pas trouvé preneur.

7. DEVELOPPEMENT

Concernant les nouvelles licences, André GLAIVE indique que les premiers chiffres sont plutôt encourageants.

Christian ALBE s'interroge sur la baisse du nombre de clubs (1 290 aujourd'hui contre 1 478 en fin de saison dernière). Il souhaite par ailleurs qu'une réflexion sur les étudiants mutés qui jouent en régionale puisse être étudiée. André GLAIVE souhaite effectivement que cette réflexion soit continuée.

Concernant le pass événementiel FFSU/FFVB, il précise que, sur les compétitions 4 x 4 FFSU, les participants jamais licenciés à la FFVB pourront bénéficier d'une licence événementielle qui leur permettra de bénéficier d'une licence à tarif réduit.

Concernant les clubs jeunes, l'augmentation du dispositif (2 ans de gratuité, développement dans les lycées) est en cours de négociation.

Lucie BAWEDIN s'inquiète du manque de retour de licences pour un certain nombre de Ligues ultra-marines. Elle rappelle que la FFVB fait des efforts pour les DOM-TOM mais que ceux-ci doivent aussi faire des efforts en faisant remonter leurs licences. Elle rappelle que, s'ils n'ont pas de licencié, ils ne pourront pas participer aux épreuves nationales. André GLAIVE et Lucie BAWEDIN suivent ce dossier pour faciliter le travail des Ligues ultra-marines dans le cadre des règles fixées en séminaire DOM-TOM. Le Président salue le travail d'André GLAIVE et Lucie BAWEDIN depuis 6 mois sur ce dossier.

8. SECTEUR FEMININ

8.1 Equipe de France Féminine

Valérie DELOUTRE indique que, suite aux Championnats d'Europe et après le 1^{er} match décevant contre la Turquie et malgré les deux rencontres de meilleures factures qui ont suivi, la filière féminine ainsi que nos championnats féminins doivent être revus.

Les moyens sont au rendez-vous mais pas encore les résultats. Nos joueuses manquent encore de repères au niveau international. Les joueuses de l'Equipe de France ont conscience que les promesses faites ont été tenues et que de nouvelles perspectives peuvent dorénavant se construire. Laurence LACHAISE pense que le suivi scolaire et le double projet devraient être mieux expliqués aux familles. Valérie DELOUTRE rappelle que les filles de l'IFVB ont de très bons résultats scolaires. La Ligue B Féminine devrait permettre à ces joueuses d'intégrer plus facilement le Haut-Niveau.

Une cellule va travailler à l'amélioration de la filière féminine en lien avec les entraîneurs des Equipes de France Féminines.

La Vice-Présidente chargée du secteur féminin rappelle sa demande qu'une femme au minimum soit présente dans le staff de chaque équipe de France féminine.

André GLAIVE s'interroge sur l'absence de résultats en féminine alors que les sports collectifs féminins en France s'en sortent plutôt bien. Il constate le manque de stabilité technique et mentale, de vitesse de déplacement, ..., de nos joueuses. Il pense que la formation des féminines n'est pas adaptée à la préparation du Haut-Niveau.

Le Directeur Technique National rappelle que le problème est ancien. Concernant l'Equipe de France Senior, il indique que son potentiel peut permettre une amélioration mais l'objectif 2012 devra certainement être revu à l'horizon 2016. La qualification aux Championnats d'Europe en 2010 est prioritaire cette saison. L'action engagée par la FFVB doit être continuée sur l'Equipe de France.

Concernant l'avenir, il indique que la formation doit effectivement être revue, notamment avec le rajeunissement de la détection dans le cadre du double projet. Laurence LACHAISE indique qu'il est important que le double projet ne soit pas limité aux baccalauréats généraux, mais doit également être ouvert à la formation professionnelle.

Le financement des pensions, peut-être au travers de bourses avec le privé, doit permettre l'accès à tous aux filières fédérales de Haut-Niveau. Par ailleurs, la concurrence avec les pays qui détectent les jeunes filles à partir de 8/10 ans est difficile à combler.

Le colloque des cadres du Volley-Ball féminin doit permettre de revoir la philosophie des entraînements des équipes féminines. Le chantier est actuellement ouvert.

Gil PELLAN indique qu'il ne partage pas l'analyse de la FFVB sur les Equipes de France Féminines. Il trouve le bilan catastrophique et il estime inutile de mettre autant de moyens sur l'Equipe de France Féminine Senior. Il constate qu'il sera quasi-impossible de se qualifier pour Londres.

Il constate les erreurs accumulées ces dernières années notamment autour de la formation dans les pôles. Poursuivre sur cette philosophie amènera aux mêmes résultats selon lui. En écho avec les propos du Directeur Technique National, il pense que les logiciels de formation doivent être modifiés. Pour lui, la création de la Ligue B Féminine n'est pas la solution. Il estime que les pôles devraient être fermés et remplacés par un certain nombre de clubs phares. Le Directeur Technique National rappelle que seuls les pôles permettent un volume suffisant d'entraînement.

Valérie DELOUTRE rappelle à Gil PELLAN qu'il a été aux affaires pendant quatre ans et que, pendant cette période, absolument rien n'a été mis en place en faveur du secteur féminin, au contraire.

Jacques SHAW prend l'exemple de l'Italie qui a développé, depuis 15 ans, autour de deux clubs phares féminins, la formation de ses jeunes joueuses.

Lucie BAWEDIN se réjouit que l'on prenne le temps de débattre du Volley-Ball Féminin. Selon elle l'image de la volleyeuse féminine n'est pas suffisamment utilisée pour développer notre recrutement.

Serge DELOUTRE rappelle que, pour la première fois cet été, 18 supports à taille humaine ont été réalisés. Lucie BAWEDIN indique que les clubs sont demandeurs de matériel de communication sur le Volley-Ball féminin.

André LECLERCQ rappelle la création de l'INSEP et l'embellie qui a suivie. Malheureusement nous n'avons pas été en mesure de continuer sur cette dynamique. Il revient également sur les récents Championnats du Monde Cadettes où un certain nombre de pays développent une formation précoce. Il estime que les clubs ne peuvent pas prendre en charge cette exigence, faute de moyens.

Jean-Jacques KOENIG rappelle que l'Equipe de France est en devenir. Il constate que l'entraînement précoce doit être privilégié.

Le Président rappelle la présence de Madame Rama YADE à l'Open Generali qui est un soutien à notre politique fédérale.

Il indique que le club du RC Cannes prévoit l'organisation des finales de la Coupe d'Europe.

8.2 Cellule promo

Un travail autour de l'image du Volley-Ball Féminin est en cours autour de la Vice-Présidente chargée du secteur féminin. Elle a rencontré Dominique PETIT, en charge du développement du sport féminin au CNOSF afin de travailler sur l'image du Volley-Ball Féminin.

La cellule marketing mise en place suite à la médaille d'argent de l'Equipe de France Masculine intégrera également l'image du Volley-Ball Féminin. La Vice-Présidente attend les conclusions de la cellule marketing avant de reprendre le travail avec Dominique PETIT.

9. DTN

9.1 Situation CFC

Le Ministère des Sports nous a indiqué qu'il ne peut y avoir deux statuts différents de CFC dans la même division (avec l'agrément fédéral et avec l'agrément ministériel).

La Commission Mixte s'interroge sur l'existence réelle des CFCP de certains clubs. Elle se demande si la mise en œuvre de CFCP ne doit pas devenir optionnelle pour les clubs de Ligue A.

André GLAIVE indique que la Commission Mixte et les Bureaux Exécutifs de la LNV et de la FFVB se sont saisis de ce dossier. La DTN s'est pour ce qui la concerne prononcée pour l'adoption pour la Ligue A du seul agrément ministériel.

Gil PELLAN pense que le principe de volontariat serait une erreur stratégique grave. Concernant le financement du Haut-Niveau, si la clause de compétence générale était remise en cause pour les collectivités, les clubs de Haut-Niveau ne pourraient plus être financés qu'au titre de la formation et de l'intégration sociale. Le volontariat pourrait faire prendre des risques à l'ensemble du Volley-Ball français de Haut-Niveau.

André LECLERCQ revient sur la clause de compétence générale. Il observe en parallèle la difficulté grandissante des collectivités à trouver des budgets pour des compétences non obligatoires.

10. HAUT-NIVEAU

10.1 Championnats d'Europe

Jacques SHAW rappelle la candidature commune de la FFVB et de la Fédération Hollandaise d'accueillir les Championnats d'Europe Masculin de 2013 et Féminin 2015 (15 au 17 Avril 2010).

Il pense qu'une candidature à l'organisation des Championnats du Monde Juniors en 2011 serait intéressante.

10.2 Création association collectif Volley

Dans le cadre du travail mis en place sur la sensibilisation des joueurs sur leur reconversion dans la suite du projet de Philippe BLAIN, une association collectif Volley sera prochainement créée. Les statuts sont en cours de rédaction.

10.3 Tournoi olympique

Il est envisagé d'organiser un Tournoi de Qualification aux Jeux Olympiques. Nous discuterons avec la Côte d'Opale de la faisabilité de cette organisation durant la semaine 43.

11 – BEACH VOLLEY

11.1 Commission Européenne de Beach Volley

La Commission Européenne de Beach Volley sera reçue à Dijon la semaine prochaine en présence du Président de la FFVB et la Commission Centrale de Beach Volley.

11.2 Séminaire Beach Volley

Le 31 Octobre, un séminaire Beach Volley est organisé afin de positionner la stratégie de l'acte II du Beach Volley français.

11.3 Beach Volley Lausanne

Annie PEYTAVIN représente la FFVB à la réunion Beach Volley de la FIVB à Lausanne relative aux World Series.

La FFVB a fait part de son intérêt à participer à l'organisation d'un Tournoi de Qualification Continental aux Jeux Olympiques en Beach Volley dans le cadre de la Coupe du Monde de Beach Volley, nouvelle organisation proposée par la FIVB et les confédérations.

11.4 Beach Volley Finale LAC KIR

La compétition était remarquablement organisée et a donné une bonne image du Beach Volley français. Le Président félicite la Commission Centrale de Beach Volley.

Gil PELLAN s'interroge sur l'autorisation donnée à Patrice MARQUET de devenir superviseur Beach Volley et sur ses disponibilités. Le Président rappelle que le Bureau Exécutif a accepté sa candidature à la condition que cela ne soit pas pris sur ses heures de travail.

11.5 Modifications réglementaires

Le RGEN Beach Volley sera présenté à l'Assemblée Générale du mois de Décembre.

11.6 Commission Centrale de Beach Volley

Le bilan du travail de la Commission Centrale de Beach Volley est joint au présent procès verbal.

Le Président remercie la Commission Centrale de Beach Volley de son travail et souhaite une réorganisation du secteur Beach Volley suite au séminaire et une plus grande implication du secteur Beach Volley dans les instances exécutives de la FFVB.

La Commission Centrale de Beach Volley souhaite organiser les Championnats d'Europe de Beach Volley de moins de 23 ans. Une candidature aux Championnats du Monde moins de 21 ans peut être envisagée. La FFVB soutiendra les candidatures éventuelles. Pour Gil PELLAN il faudrait privilégier les Championnats du Monde et accompagner les organisateurs éventuels.

12. AFFAIRES EXTERIEURES

12.1 Compte-rendu de la réunion du 23 Septembre

Une réunion de bilan organisationnel a eu lieu le 23 Septembre. Un certain nombre de difficultés a été mis en lumière. Lui succédera une réunion avec les organisateurs.

La Ligue Européenne Féminine est quasiment équilibrée. La Ligue Mondiale devrait être équilibrée. Pour le TQCM, nous devrions être proche du prévisionnel.

Christian ALBE regrette que les bilans définitifs ne soient pas encore connus sur les organisations.

12.2 Point organisation

Un compte-rendu des organisations 2008/2009 est joint au présent compte-rendu.

13. MEDICALE

13.1 Information grippe A

Une procédure a été mise en place. Il n'y a eu pour l'instant aucune demande.

13.2 Nouveau médecin Ligue Régionale de Basse-Normandie

Le Comité Directeur Fédéral acte l'élection du Docteur Véronique LAMBERT en tant que médecin de la Ligue Régionale de Basse-Normandie.

13.2 Divers

13.2.1 Triple surclassement minimales

Les triple-surclassements minimales féminines sont limités aux joueuses en pôle ou en Equipe de France cadette avec accord de la DTN.

La DTN informe le Comité Directeur Fédéral de sa demande auprès de la Commission Centrale Médicale concernant les minimales masculins en pôle afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes dispositions. La Commission Centrale Médicale étudiera le sujet. En tout état de cause, cette autorisation ne pourrait être que très fortement encadrée.

Olivier SETRUK rappelle que la vérification des triple-surclassements est très difficile pour les arbitres pour la seconde partie de la saison.

Jacques MOREAU rappelle que la modification a été faite pour le Haut-Niveau. Il faut selon lui peut-être penser à ouvrir la possibilité aux jeunes minimales isolés dans des clubs seniors.

Le Directeur Technique National indique que concernant les minimales isolés dans des petits clubs, cela ne concerne pas la DTN. Concernant le Haut-Niveau, le décalage des âges d'entrée en pôle justifie la demande de la DTN. Il précise que cette demande pour les masculins est limitée aux championnats pré-nationaux.

14. DIVERS

14.1 Tour de table

Christian ALBE est préoccupé par le contrôle fiscal. Il émet toute réserve sur l'issue de ce dossier, dans le contexte du moment.

Jacques MOREAU, Monique BRUGIER, Chantal DAVID, Olivier SERRE et Claude GANGLOFF se réjouissent de la qualité de ce Comité Directeur Fédéral.

Olivier SETRUK rappelle que le tournoi de la Ligue a permis une réunion de CCA. Il précise que les informations sur les nouvelles règles ont été un peu tardives au regard des dates d'informations de la FIVB et de la CEV.

La CEV demande trois candidates féminines en devenir pour l'international.

Le Directeur Technique National rappelle la formation qui a été dispensée aux Agents de Développement.

Serge DELOUTRE remercie les participants pour ce Comité Directeur Fédéral très positif.

Le Président de la Ligue Régionale d'Auvergne remercie le Comité Directeur Fédéral d'être venu sur le terrain rencontrer ses élus. Il regrette que les deux heures entre le Bureau Exécutif et le Comité Directeur de la Ligue n'aient pas permis de faire le tour de tous les sujets à traiter.

Le Président,
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU

FFVB
Fédération Française de Volley-Ball